

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

Adopté

N° AS528

AMENDEMENT

présenté par
M. Hetzel, rapporteur

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« fixe »

le mot :

« définit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.